

Small files: Africa general:
Small files: Africa general -
26

HS L 179:177



Dag Hammarskjöld's saml.

Africa General

15 July 1960

Mouvement de Liberation de la Guinee....

- 1 letter to D.H.
- 1 encl.

Dakar le , 15 Juillet 1960

Le Mouvement de Libération de la Guinée dite "Portugaise"
et des îles du Cap-Vert (M.L.G.C)

à

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies.
New-York./

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous vous adressons à titre de compte-rendu
une lettre que nous avons adressé au Président du Conseil de la République
du Portugal.

En espérant que vous prendrez en considérations
notre lettre et que vous nous appuierez de tout votre poids et de vos
conseils dans notre légitime revendication à la liberté, daignez agréer,
Monsieur le Secrétaire Général l'expression de notre profond respect.

Pour le Bureau Directeur

MOUVEMENT DE LIBERATION
DE LA GUINEE ET DU CAP-VERT
SECTION DE DAKAR

2/0 Le Secrétaire Général.

Viale Jean

DAKAR, le 16 JUIN 1960

Le MOUVEMENT de LIBERATION
de la GUINÉE et des ILES
du CAP-VERT

(M.L.G.C.)

Ecole CORONA-DIALLO, à

HEBEUSS-DAKAR

copie

à

Monsieur le PRESIDENT du CONSEIL des MINISTRES
de la REPUBLIQUE du PORTUGAL, à

LISBONNE

S/C : de Monsieur le CONSUL du Portugal à

DAKAR

Monsieur le PRESIDENT du Conseil ,

Les originaires des territoires de la Guinée dite " Portugaise " et des Iles du Cap-Vert, groupés au sein du M.L.G.C., Mouvement qui a vu le jour sur la terre de la République du Sénégal, terre de Liberté, d'Espoir et de Démocratie, vous adressent par l'intermédiaire de Monsieur le Consul du Portugal à DAKAR leurs vœux.

- Considérant que 1960 étant le millésime de la Libération et d'Indépendance de l'Afrique Noire ;

- Considérant que les territoires d'expression française, anglaise ou belge, les territoires sous tutelle de l'O.N.U. entrent dans le concert des Nations Libres ;

- Considérant que la Liberté est nulle en Guinée dite " Portugaise " et dans l'Archipel du Cap-Vert ;

- Considérant que les travailleurs de ces territoires ne peuvent s'associer dans des syndicats vraiment indépendants, que lesdites associations ouvrières dépendent exclusivement du Gouvernement et du patronat capitaliste ;

/.....

- Considérant que l'esclavage aboli dans le monde entier est encore à honneur dans les Colonies Portugaises (travail forcé, contrat de travail de l'indigène, etc, etc...);

- Considérant que le régime que vous présidez depuis trente deux ans a toujours combattu l'évolution de l'homme africain ;

- Considérant que la discrimination raciale est en honneur dans vos possessions d'Afrique et d'Asie (blancs, métis, indigènes civilisés, indigènes non civilisés, etc, etc...);

- Considérant que les peuples guinéens et cap-verdiens rejettent sans condition les formules d'intégration, d'assimilation ou de province d'Outre-Mer, qui ne sont qu'une manière cachée du colonialisme et de l'exploitation de l'homme africain et non son évolution vers le progrès et la démocratie ;

- Tous demandent, au nom du préambule de la déclaration universelle des droits de l'homme : " les hommes naissent, vivent et meurent égaux ", au nom de la convention de PHILADELPHIE : " à travail égal, salaire égal ", que vous donniez l'Indépendance aux Territoires d'Afrique sous domination portugaise.

Si dans les mois à venir de l'année 1960, aucune amélioration n'est intervenue dans les possessions portugaises d'Afrique (libération des détenus politiques, referendum sous le contrôle de l'O.N.U., abolition de la discrimination raciale, libre association des ouvriers, paysans et intellectuels, réforme agraire, reconnaissance des partis politiques d'opposition, installation d'une vraie démocratie nationale, nous vous rendrons responsables devant les plus hautes instances internationales du sang qui coulera dans nos deux pays et du fossé qui se creusera entre le Portugal et nous.

Une rencontre entre des émissaires du Gouvernement Portugais et nous, peut être réglée par l'intermédiaire du Consulat de DAKAR, pour débattre nos points de vue sur un libre association entre nos deux pays indépendants.

Nous adressons, à titre de compte-rendu, un exemplaire de cette lettre à Monsieur le Secrétaire Général de l'O.N.U., Monsieur le Président du Conseil de Sécurité de l'O.N.U., Messieurs les Présidents des Délégations des U.S.A., France, Grande-Bretagne, U.R.S.S., des Pays d'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Latine, des groupes Afro-Asiatiques et à Monsieur le Président du Conseil de la République de la Chine Populaire.

Dans l'espoir que Dieu permette de nous entendre sur notre vie future et que vous prendrez la peine de nous répondre;

/.....

Nous vous adressons, Monsieur le PRESIDENT du Conseil, nos respects et notre fierté d'appartenir très bientôt à une grande Nation Noire qui vivra la main dans la main avec les peuples de race blanche.

Pour le Comité Directeur du
M. L. G. C.

BALBINO DACOSTA

Né le 22 Avril 1923 à
CACHEU (Guinée)

Secrétaire Général Adjoint
du M. L. G. C.

FONSECA GABRIEL

Né le 21 Mars 1930 à
SAINT-VINCENT

(Cap-Vert)

Secrétaire Général Adjoint
du M. L. G. C.

LUIS TEIXEIRA BARBOZA BARRETTO

dit Louis BARRE

Né le 27 Novembre 1920 à PRINCIPE
(San Tomé)

Délégué à la Jeunesse du M. L. G. C.

Henri LABERY

Né le 2 Avril 1932 à DAKAR
(Sénégal)

Secrétaire aux Relations Extérieures
du M. L. G. C.